

*Capitale du Champagne*  
**EPERNAY**

**CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY**  
--ooOoo--

**SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18 H 30**  
--ooOoo--

**ORDRE DU JOUR**

- 1- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
- 2- ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- a) Comptes Administratifs – Exercice 2016 (Rap. M. le Maire)
  - 1 – Budget Principal
  - 2 – Parking
  - 3 – Camping
  - 4 – Cuisine Centrale
  - 5 – Chauffage Urbain
  - 6 – Cellules Commerciales
  - 7 – Cellules Commerciales Bernon
- b) Comptes de gestion du Receveur Municipal – Exercice 2016 (Rap. M. le Maire)
  - 1 – Budget Principal
  - 2 – Parking
  - 3 – Camping
  - 4 – Cuisine Centrale
  - 5 – Chauffage Urbain
  - 6 – Cellules Commerciales
  - 7 – Cellules Commerciales Bernon
- c) Affectation des résultats de l'exercice 2016 (Rap. M. le Maire)
  - 1 – Budget Principal
  - 2 – Parking
  - 3 – Camping
  - 4 – Cuisine Centrale
  - 5 – Chauffage Urbain
  - 6 – Cellules Commerciales
  - 7 – Cellules Commerciales Bernon
- d) Garanties d'emprunts auprès de la caisse des dépôts et consignations au profit de la S.A D'HLM Plurial-Novilia pour la construction de 11 logements rue Gallice et 28 logements « Les Pléiades » rue Paul-Bert (Rap. Mme MAZY)
- e) Admission en non valeur – Budget Ville (Rap. Mme MAZY)
- f) Décision modificative n° 2 – Exercice 2017 (Rap. Mme MAZY)
- g) Modification du tableau des effectifs Ville des emplois permanents (Rap. Mme MAZY)
- h) Recrutement d'un apprenti agent d'entretien des espaces verts (Rap. Mme MAZY)
- i) Groupement de commandes « Géo-référencement de réseaux » « entretien et maintenance des équipements de sécurité incendie » (Rap. Mme MAZY)

- j) Fourrière automobile – rapport annuel 2016 de la convention de concession (Rap. Mme MAZY)
- k) Attributions de subventions (Rap. Mme MAZY)
- l) Avis du Conseil municipal concernant l'autorisation de déroger au repos dominical pour l'entreprise BOIZEL et Pôle Emploi (Rap. M. FROMM)
- m) Conventions de partenariat pour la Soirée Blanche du 14 juillet et les « Habits de Lumière » 2017 (Rap. M. FROMM)
- n) Convention de partenariat entre la Ville d'Epernay et la Maison Pol Roger dans le cadre de « La Champagne en fête » (Rap. M. FROMM)
- o) Mise en place de la décentralisation du stationnement payant et instauration d'un forfait post-stationnement (FPS) – Convention avec l'ANTAI (Rap. M. FROMM)

### 3- ANIMATION ET ATTRACTIVITE

- a) Mutualisation de la gestion des archives électroniques entre la Ville d'Epernay et la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne (Rap. M. le Maire)
- b) Organisation d'un forum national du très haut débit (Rap. M. le Maire)
- c) Evolution des tarifs en cas de non restitution des documents des Médiathèques (Rap. M. DEMONGIN)
- d) Convention de partenariat avec le cinéma Le Palace dans le cadre du projet de rénovation, de modernisation et d'agrandissement du cinéma (Rap. M. DEMONGIN)
- e) Convention de partenariat entre la Ville d'Epernay et l'association FAZCINE pour l'organisation du « Latin film festival » (Rap. M. DEMONGIN)
- f) Convention de partenariat entre la Ville d'Epernay et l'Hôtel Ibis Epernay centre-Ville (Rap. M. DEMONGIN)
- g) Convention de mécénat entre la Ville d'Epernay et la maison de champagne LECOMTE père et Fils (Rap. M. DEMONGIN)
- h) Aventures et découvertes Rollers – Convention d'objectifs et de moyens (Rap. M. MARANDON)
- i) Mise en place d'une aire de services pour camping-cars - instauration d'un tarif (Rap. M. MOITTIE)

### 4 - CADRE DE VIE, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Désaffectation, et déclassement du domaine public et cession d'une emprise Foncière située rue Gallice à Epernay à M. et MME MAINGRE (Rap. Mme LEGRAS)
- b) Occupation de places de stationnement à titre gratuit dans le cadre des travaux de réhabilitation des anciens locaux de Mairie II (Rap. M. FROMM)

### 5 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)

(Rap. M. le Maire)

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 juin 2017

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, Présidente, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### **Délibération n° 17-3624**

#### **1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner M. Edouard ABON, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 juin 2017

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, Présidente, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### Délibération n° 17-3625

#### **2a1-COMPTE ADMINISTRATIF-EXERCICE 2016-BUDGET PRINCIPAL**

#### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2016, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu les résultats de l'exercice 2016 du budget principal repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2016	Mandats 2016	Titres 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	1 772 247,86	1 698 352,14	15 215 421,73	11 876 221,56	131 399,83
Fonctionnement	5 720 464,28	-1 698 352,14	41 203 604,51	44 835 231,10	7 653 738,73
<b>TOTAUX</b>	<b>7 492 712,14</b>	<b>0,00</b>	<b>56 419 026,24</b>	<b>56 711 452,66</b>	<b>7 785 138,56</b>

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2016 à la somme de :

6 458 500 € en investissement

1 574 900 € en fonctionnement

ARRETE le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2016 à la somme de :

1 816 300 € en investissement

1 159 100 € en fonctionnement

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et les crédits soldés.

Monsieur le Maire sort avant la mise aux voix.

Adopté à la majorité des votants (29 voix pour – 5 contre : M. Marc LEFEVRE, M. William RICHARD, Mme Hélène PERREIN, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Cindy DEMANGE.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 juin 2017

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, Présidente, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### Délibération n° 17-3626

#### 2a2-COMPTE ADMINISTRATIF-EXERCICE 2016-PARKING

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2016, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

Vu les résultats de l'exercice 2016 du budget annexe Parking repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2016	Mandats 2016	Titres 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	-369 471,49	67 871,49	3 417 269,07	3 047 712,95	-671 156,12
Fonctionnement	259 061,32	-67 871,49	374 274,58	585 863,74	402 778,99
<b>TOTAUX</b>	-110 410,17	0,00	3 791 543,65	3 633 576,69	-268 377,13

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2016 à la somme de 261 200 € en investissement.

ARRETE le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2016 à la somme de 544 900 € en investissement.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et les crédits soldés.

Monsieur le Maire sort avant la mise aux voix.

Adopté à la majorité des votants (29 voix pour – 5 contre : M. Marc LEFEVRE, M. William RICHARD, Mme Hélène PERREIN, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Cindy DEMANGE.)

Le Maire de la Ville d'Epervain certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 juin 2017

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, Présidente, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### Délibération n° 17-3627

#### 2a3-COMPTE ADMINISTRATIF-EXERCICE 2016-CAMPING

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2016, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

Vu les résultats de l'exercice 2016 du budget annexe Camping repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2016	Mandats 2016	Titres 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	36 094,94	0,00	95 673,56	47 082,49	-12 496,13
Fonctionnement	6 818,16	0,00	217 450,13	237 036,27	26 404,30
<b>TOTAUX</b>	42 913,10	0,00	313 123,69	284 118,76	13 908,17

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,



APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2016 à la somme de 400 € en section d'investissement.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et les crédits soldés.

Monsieur le Maire sort avant la mise aux voix.

Adopté à la majorité des votants (29 voix pour – 5 contre : M. Marc LEFEVRE, M. William RICHARD, Mme Hélène PERREIN, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Cindy DEMANGE.)

Le Maire de la Ville d'Epervain certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 03.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 juin 2017

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOÏTTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, Présidente, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOÏTTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### Délibération n° 17-3628

#### 2a4-COMPTE ADMINISTRATIF-EXERCICE 2016-CUISINE CENTRALE

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2016, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

Vu les résultats de l'exercice 2016 du budget annexe Cuisine Centrale repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2016	Mandats 2016	Titres 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	909,86	0,00	13 530,00	23 918,43	11 298,29
Fonctionnement	8 509,06	0,00	28 913,27	26 414,11	6 009,90
<b>TOTAUX</b>	<b>9 418,92</b>	<b>0,00</b>	<b>42 443,27</b>	<b>50 332,54</b>	<b>17 308,19</b>

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et les crédits soldés.

Monsieur le Maire sort avant la mise aux voix.

Adopté à la majorité des votants (29 voix pour – 5 contre : M. Marc LEFEVRE, M. William RICHARD, Mme Hélène PERREIN, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Cindy DEMANGE).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 juin 2017

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOÏTTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, Présidente, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOÏTTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### Délibération n° 17-3629

#### 2a5-COMPTE ADMINISTRATIF-EXERCICE 2016-CHAUFFAGE URBAIN

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2016, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

Vu les résultats de l'exercice 2016 du budget annexe Chauffage Urbain repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2016	Mandats 2016	Titres 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	-15 160,00	0,00	0,00	0,00	-15 160,00
Fonctionnement	746,55	0,00	1 129 960,70	1 129 503,00	288,85
<b>TOTAUX</b>	<b>-14 413,45</b>	<b>0,00</b>	<b>1 129 960,70</b>	<b>1 129 503,00</b>	<b>-14 871,15</b>

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2016 à la somme de 15 160 € en investissement.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et les crédits soldés.

Monsieur le Maire sort avant la mise aux voix.

Adopté à la majorité des votants (29 voix pour – 5 contre : M. Marc LEFEVRE, M. William RICHARD, Mme Hélène PERREIN, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Cindy DEMANGE).

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 juin 2017

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOÏTTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, Présidente, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOÏTTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### Délibération n° 17-3630

#### 2a6-COMPTE ADMINISTRATIF-EXERCICE 2016-CELLULES COMMERCIALES

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2016, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

Vu les résultats de l'exercice 2016 du budget annexe Cellules Commerciales repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2016	Mandats 2016	Titres 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	-112 356,00	0,00	0,00	10 897,00	-101 459,00
Fonctionnement	124 678,58	0,00	14 197,00	78 146,34	188 627,92
<b>TOTAUX</b>	<b>12 322,58</b>	<b>0,00</b>	<b>14 197,00</b>	<b>89 043,34</b>	<b>87 168,92</b>

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2016 à la somme de 750 000 € en investissement.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et les crédits soldés.

Monsieur le Maire sort avant la mise aux voix.

Adopté à la majorité des votants (29 voix pour – 5 contre : M. Marc LEFEVRE, M. William RICHARD, Mme Hélène PERREIN, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Cindy DEMANGE).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 juin 2017

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, Présidente, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### Délibération n° 17-3631

#### **2a7-COMpte ADMINISTRATIF-EXERCICE 2016-CELLULES COMMERCIALES DE BERNON**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2016, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

Vu les résultats de l'exercice 2016 du budget annexe Cellules Commerciales Bernon repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2016	Mandats 2016	Titres 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	5 930,10	0,00	78 812,91	0,00	-72 882,81
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	118,00	118,00
<b>TOTAUX</b>	5 930,10	0,00	78 812,91	118,00	-72 764,81

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,



APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2016 à la somme de 506 200 € en section d'investissement.

ARRETE le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2016 à la somme de 579 100 € en investissement.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et les crédits soldés.

Monsieur le Maire sort avant la mise aux voix.

Adopté à la majorité des votants (29 voix pour – 5 contre : M. Marc LEFEVRE, M. William RICHARD, Mme Hélène PERREIN, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Cindy DEMANGE).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 juin 2017

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### Délibération n° 17-3632

#### 2b1-COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL –EXERCICE 2016 BUDGET PRINCIPAL

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget principal,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2016 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2016	Mandats 2016	Titres 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	1 772 247,86	1 698 352,14	15 215 421,73	11 876 221,56	131 399,83
Fonctionnement	5 720 464,28	-1 698 352,14	41 203 604,51	44 835 231,10	7 653 738,73
<b>TOTAUX</b>	<b>7 492 712,14</b>	<b>0,00</b>	<b>56 419 026,24</b>	<b>56 711 452,66</b>	<b>7 785 138,56</b>

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances, du 12 juin 2017,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2016.

Adopté à la majorité des votants (34 voix pour – 1 contre : Cindy DEMANGE).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 juin 2017

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOÏTTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOÏTTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### Délibération n° 17-3633

## 2b2-COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL –EXERCICE 2016 PARKING

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget annexe Parking,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2016 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2016	Mandats 2016	Titres 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	-369 471,49	67 871,49	3 417 269,07	3 047 712,95	-671 156,12
Fonctionnement	259 061,32	-67 871,49	374 274,58	585 863,74	402 778,99
<b>TOTAUX</b>	-110 410,17	0,00	3 791 543,65	3 633 576,69	-268 377,13

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2016.

Adopté à la majorité des votants (34 voix pour – 1 contre : Cindy DEMANGE).

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 juin 2017

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOÏTTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOÏTTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### Délibération n° 17-3634

#### 2b3-COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL –EXERCICE 2016 CAMPING

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget annexe Camping,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2016 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2016	Mandats 2016	Titres 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	36 094,94	0,00	95 673,56	47 082,49	-12 496,13
Fonctionnement	6 818,16	0,00	217 450,13	237 036,27	26 404,30
<b>TOTAUX</b>	42 913,10	0,00	313 123,69	284 118,76	13 908,17

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2016.

Adopté à la majorité des votants (34 voix pour – 1 contre : Cindy DEMANGE).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 03.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 juin 2017

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### Délibération n° 17-3635

#### **2b4-COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL –EXERCICE 2016 CUISINE CENTRALE**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget annexe Cuisine Centrale,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2016 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2016	Mandats 2016	Titres 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	909,86	0,00	13 530,00	23 918,43	11 298,29
Fonctionnement	8 509,06	0,00	28 913,27	26 414,11	6 009,90
<b>TOTAUX</b>	<b>9 418,92</b>	<b>0,00</b>	<b>42 443,27</b>	<b>50 332,54</b>	<b>17 308,19</b>

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2016.

Adopté à la majorité des votants (34 voix pour – 1 contre : Cindy DEMANGE).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 juin 2017

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOÏTTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOÏTTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### Délibération n° 17-3636

#### 2b5-COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL –EXERCICE 2016 CHAUFFAGE URBAIN

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget annexe Chauffage Urbain,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2016 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2016	Mandats 2016	Titres 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	-15 160,00	0,00	0,00	0,00	-15 160,00
Fonctionnement	746,55	0,00	1 129 960,70	1 129 503,00	288,85
<b>TOTAUX</b>	<b>-14 413,45</b>	<b>0,00</b>	<b>1 129 960,70</b>	<b>1 129 503,00</b>	<b>-14 871,15</b>

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2016.

Adopté à la majorité des votants (34 voix pour – 1 contre : Cindy DEMANGE).

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 juin 2017

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### Délibération n° 17-3637

## 2b6-COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL –EXERCICE 2016 CELLULES COMMERCIALES

### RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget annexe Cellules Commerciales,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2016 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2016	Mandats 2016	Titres 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	-112 356,00	0,00	0,00	10 897,00	-101 459,00
Fonctionnement	124 678,58	0,00	14 197,00	78 146,34	188 627,92
<b>TOTAUX</b>	<b>12 322,58</b>	<b>0,00</b>	<b>14 197,00</b>	<b>89 043,34</b>	<b>87 168,92</b>

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2016.

Adopté à la majorité des votants (34 voix pour – 1 contre : Cindy DEMANGE).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 juin 2017

**Etaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOÏTTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés :** M. Benoît MOÏTTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### Délibération n° 17-3638

#### **2b7-COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL –EXERCICE 2016 CELLULES COMMERCIALES DE BERNON**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget annexe Cellules Commerciales Bernon,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2016 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2016	Mandats 2016	Titres 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	5 930,10	0,00	78 812,91	0,00	-72 882,81
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	118,00	118,00
<b>TOTAUX</b>	5 930,10	0,00	78 812,91	118,00	-72 764,81

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,



Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2016.

Adopté à la majorité des votants (34 voix pour – 1 contre : Cindy DEMANGE).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 juin 2017

**Etaiènt présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOÏTTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaiènt excusés et représentés :** M. Benoît MOÏTTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### Délibération n° 17-3639

#### 2c1- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 BUDGET PRINCIPAL

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2016 du budget principal Ville,

Vu le résultat 2016 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à  
-4 510 800,17 €,

Vu le résultat 2016 après restes à réaliser de la section de fonctionnement s'élevant à  
7 237 938,73 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter à hauteur de 4 510 800,17 € la part disponible du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement,

DECIDE de maintenir le solde du résultat de la section de fonctionnement, soit  
3 142 938,56 €, à la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 juin 2017

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### Délibération n° 17-3640

#### 2c2- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 PARKING

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2016 du budget annexe Parking,

Vu le résultat 2016 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à – 387 456,12 €,

Vu le résultat 2016 après reste à réaliser de la section de fonctionnement s'élevant à 402 778,99 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter à hauteur de 387 456,12 € la part disponible du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement,

DECIDE de maintenir le solde du résultat de la section de fonctionnement, soit 15 322,87 €, à la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 juin 2017

**Etaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOÏTTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés :** M. Benoît MOÏTTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### Délibération n° 17-3641

#### 2c3- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 CAMPING

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2016 du budget annexe Camping,

Vu le résultat 2016 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à -12 896,13 €,

Vu le résultat 2016 de la section de fonctionnement s'élevant à 26 404,30 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter à hauteur de 12 896,13 € la part disponible du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement,

DECIDE de maintenir le solde du résultat de la section de fonctionnement, soit 13 508,17 €, à la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 juin 2017

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### Délibération n° 17-3642

#### 2c4- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 CUISINE CENTRALE

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu la délibération n°16-2968 relative à la dissolution du budget annexe Cuisine Centrale,

Vu le compte administratif 2016 du budget annexe Cuisine Centrale,

Vu le résultat 2016 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à 11 298,29 €,

Vu le résultat 2016 de la section de fonctionnement s'élevant à 6 009,90 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

Considérant la clôture du budget annexe Cuisine Centrale,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de transférer les résultats 2016 en report à nouveau de chacune des deux sections du budget principal de la Ville.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 juin 2017

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### Délibération n° 17-3643

#### 2c5- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 CHAUFFAGE URBAIN

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2016 du budget annexe Chauffage Urbain,

Vu le résultat 2016 de la section de fonctionnement s'élevant à 288,85 €,

Vu le résultat 2016 après restes à réaliser de la section d'investissement, s'élevant à  
0 €

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les résultats 2016 en report à nouveau de chacune des deux sections.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 juin 2017

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### Délibération n° 17-3644

#### **2c6- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 CELLULES COMMERCIALES**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2016 du budget annexe Cellules Commerciales,

Vu le résultat 2016 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à 648 541,00 €,

Vu le résultat 2016 de la section de fonctionnement s'élevant à 188 627,92 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les résultats 2016 en report à nouveau de chacune des deux sections.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 juin 2017

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### Délibération n° 17-3645

#### **2c7- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 CELLULES COMMERCIALES DE BERNON**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2016 du budget annexe Cellules Commerciales Bernon,

Vu le résultat 2016 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à 17,19 €,

Vu le résultat 2016 de la section de fonctionnement s'élevant à 118,00 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les résultats 2016 en report à nouveau de chacune des deux sections.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 juin 2017

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOÏTTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOÏTTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### Délibération n° 17-3646

## 2d1-GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM PLURIAL NOVILIA POUR LA CONSTRUCTION DE 28 LOGEMENTS « LES PLEIADES » RUE PAUL-BERT

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2252-1 et L 2252-2,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la SA d'HLM – PLURIAL NOVILIA en date du 2 mai 2017, sollicitant les garanties d'emprunts afin de financer la construction de 28 logements « les Pléiades », rue Paul Bert à Epernay,

Vu le contrat de prêt n° 63041 en annexe signé entre la S.A d'HLM – PLURIAL NOVILIA, ci-après désignée l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total 3 973 799 € réparti comme détaillé ci-dessous :

- Prêt PLAÏ (Prêt Locatif Aide Intégration) de 1 049 781 €,
- Prêt PLAÏ foncier (Prêt Locatif Aide Intégration) de 246 271 €,
- Prêt PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) de 2 168 932 €,
- Prêt PLUS foncier (Prêt Locatif à Usage Social) de 508 815 €.

Vu l'avis de la commission de l'Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

### **Article 1 :**

La Ville d'Epernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant total de 3 973 799 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 63041 constitué de 4 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, et renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :**

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 juin 2017

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOÏTTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoît MOÏTTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### **Délibération n° 17-3647**

#### **2d2-GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM PLURIAL NOVILIA POUR LA CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS RUE GALLICE**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2252-1 et L 2252-2,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la SA d'HLM – PLURIAL NOVILIA en date du 2 mai 2017, sollicitant les garanties d'emprunts afin de financer la construction de 11 logements, rue Gallice à Epernay,

Vu le contrat de prêt n° 63203 en annexe signé entre la S.A d'HLM – PLURIAL NOVILIA, ci-après désignée l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total 1 510 811 € réparti comme détaillé ci-dessous :

- Prêt PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) de 1 266 796 €,
- Prêt PLUS foncier (Prêt Locatif à Usage Social) de 244 015 €.

Vu l'avis de la commission de l'Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

#### **Article 1 :**

La Ville d'Epernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant total de 1 510 811 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 63203 constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, et renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :**

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 juin 2017

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOÏTTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoît MOÏTTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### **Délibération n° 17-3648**

#### **2e-ADMISSIONS EN NON VALEUR-BUDGET VILLE**

#### **RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la demande du comptable public, d'admettre en non valeur,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

Considérant que la Ville d'Epernay dispose de créances à l'encontre de tiers, notamment pour les garderies goûters, les repas de cantine scolaire, les centres de loisirs,

Considérant que certaines créances ne peuvent être recouvrées malgré les poursuites diligentées par le Receveur Municipal,

Considérant la nécessité d'admettre en non valeur,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances non recouvrées pour la Ville, d'un montant total de 11 489 € se rapportant à des garderies goûters, des repas de cantine scolaire, des centres de loisirs, divers.

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables »

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 juin 2017

**Etai ent présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etai ent excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### **Délibération n° 17-3649**

#### **2f-DECISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2017**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'opérer des mouvements budgétaires, selon le tableau joint en annexe.

Adopté à la majorité des votants (34 voix pour – 1 abstention : Cindy DEMANGE).

Le Maire de la Ville d'Epervay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 juin 2017

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOÏTTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoît MOÏTTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### **Délibération n° 17-3650**

## **2g-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE DES EMPLOIS PERMANENTS**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 21 juin 2017,

Vu la vacance d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques au tableau des effectifs,

Vu la vacance d'un poste d'ingénieur au tableau des effectifs,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de la collectivité,



Considérant la nécessité de créer deux postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet afin de permettre la mise en place dans deux écoles maternelles de nouveaux dispositifs de scolarisation des enfants de moins de trois ans,

Considérant la nécessité de créer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet afin de remplacer un agent qui a fait valoir ses droits à la retraite,

Considérant la nécessité de pourvoir le poste de responsable du pôle Adultes du réseau de lecture publique dans le cadre d'un prochain départ en retraite,

Considérant la nécessité de pourvoir le poste d'architecte-urbaniste,

Considérant la nécessité de créer les postes permettant les avancements de grade,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE la création de deux postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet afin de permettre la mise en œuvre de deux nouveaux dispositifs de scolarisation des enfants de moins de trois ans et la mutation des deux agents concernés.

DECIDE la création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, et de l'ouvrir à un fonctionnaire de catégorie C du même grade ou en cas de recherche infructueuse, à un agent contractuel titulaire du CAP Petite Enfance et rémunéré sur la base de l'indice brut 351 à 479 du grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe.

DECIDE de recruter le responsable du Pôle adultes du réseau de lecture publique à temps complet sur un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques vacant au tableau des effectifs et de l'ouvrir à un fonctionnaire de catégorie B du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ou de grades équivalents des autres fonctions publiques ou en cas de recherche infructueuse, à un agent contractuel, disposant d'un diplôme requis pour se présenter au concours externe d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, rémunéré sur la base de l'indice 366 à 591 du même grade.

DECIDE de recruter l'architecte-urbaniste à temps complet sur un poste d'ingénieur vacant au tableau des effectifs et de l'ouvrir à un fonctionnaire de catégorie A du grade d'ingénieur ou de grades équivalents des autres fonctions publiques ou en cas de recherche infructueuse, à un agent contractuel, disposant d'un diplôme requis pour se présenter au concours externe d'ingénieur, rémunéré sur la base de l'indice 434 à 810 du même grade.

DECIDE la création d'un poste de technicien à temps complet, d'un poste de chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, d'un poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe, d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe, d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, d'un poste de brigadier à temps complet, de 6 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet, de 11 postes d'agent de maîtrise à temps complet et de 5 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

AUTORISE le Maire à signer les contrats éventuels si ces postes étaient pourvus par des agents non titulaires.

DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière : Administrative

*Cadre d'emplois : Rédacteurs*

Grade : Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe

Ancien effectif : 7

Nouvel effectif : 8

Filière : Technique

*Cadre d'emplois Techniciens*

Grade : Technicien

Ancien effectif : 3

Nouvel effectif : 4

*Cadre d'emplois : Agents de maîtrise*

Grade : Agent de maîtrise principal

Ancien effectif : 21

Nouvel effectif : 27

Grade : Agent de maîtrise

Ancien effectif : 29

Nouvel effectif : 40

*Cadre d'emplois : Adjoints techniques*

Grade : Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

Ancien effectif : 18

Nouvel effectif : 23

Filière : Police Municipale

*Cadre d'emplois : chefs de service de police municipale*

Grade : chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

*Cadre d'emplois : Agents de police municipale*

Grade : brigadier

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 3

Filière : Animation

*Cadre d'emplois : animateurs*

Grade : animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Filière : Culturelle

*Cadre d'emplois : Assistant de conservation*

Grade : Assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 3

Filière : sociale

*Cadre d'emplois : Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles*

Grade : Agent principal spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe

Ancien effectif : 3  
Nouvel effectif : 4

Grade : Agent principal spécialisé des écoles maternelles de 2<sup>ème</sup> classe  
Ancien effectif : 22  
Nouvel effectif : 23

Filière : médico-sociale

*Cadre d'emplois : Auxiliaire de puériculture*

Grade : Auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe  
Ancien effectif : 0  
Nouvel effectif : 2

DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 juin 2017

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### **Délibération n° 17-3651**

#### **2h-RECRUTEMENT D'UN APPRENTI AGENT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

Vu le décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

Vu l'avis donné par le Comité Technique, en sa séance du 19 juin 2017,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui,

CONSIDÉRANT qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité technique, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,

DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2017-2018, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

<b>Service</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Diplôme préparé</b>	<b>Durée de la Formation</b>
Espaces Verts	1	Niveau V	2 ans

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 12 du budget.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Adopté à l'unanimité des votants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 juin 2017

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOÏTTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoît MOÏTTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### **Délibération n° 17-3652**

#### **2i1-GROUPEMENT DE COMMANDES « GEO-REFERENCEMENT DE RESEAUX » CONCLUSION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 relatif aux marchés publics,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville d'Épernay et la Communauté d'agglomération Épernay, Coteaux et Plaines de Champagne pour l'achat de prestations de géoréférencement des réseaux,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

Considérant l'intérêt de regrouper les achats de même type afin de réaliser des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation de marché,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville d'Epernay et la Communauté d'agglomération Épernay, Coteaux et Plaines de Champagne pour l'achat de prestations de géoréférencement des réseaux,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à la création de ce groupement de commandes ainsi que pour tout document concernant cette affaire.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 juin 2017

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOÏTTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOÏTTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### **Délibération n° 17-3653**

## **2i2-GROUPEMENT DE COMMANDES « ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE SECURITE INCENDIE » CONCLUSION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE ENTRE LA VILLE D'EPERNAY LE CCAS ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 relatif aux marchés publics,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Épernay, Coteaux et Plaines de Champagne, la Ville d'Epernay, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Epernay et toutes communes volontaires au sein de l'intercommunalité pour l'achat de prestations d'entretien et de maintenance des équipements de sécurité incendie des bâtiments,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

Considérant l'intérêt de regrouper les achats de même type afin de réaliser des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation de marché,

Entendu l'exposé du rapporteur,



Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Épernay, Coteaux et Plaines de Champagne, la Ville d'Epernay, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Epernay et toutes communes volontaires au sein de l'intercommunalité pour l'achat de prestations d'entretien et de maintenance des équipements de sécurité incendie des bâtiments,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à la création de ce groupement de commandes ainsi que pour tout document concernant cette affaire.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 juin 2017

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### **Délibération n° 17-3654**

#### **2j-FOURRIERE AUTOMOBILE RAPPORT ANNUEL 2016 DE LA CONVENTION DE CONCESSION**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-1 et L.1411-3,

Vu les conventions de concession de service public de la fourrière automobile conclues avec la S.A.R.L. PONTALIER les 18 juin 2013 et 8 juin 2016 couvrant respectivement la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2016 et du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2019,

Vu le bilan de l'année 2016 présenté par la SARL PONTALIER, délégataire du service public de la fourrière automobile,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 16 juin 2017,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

Considérant l'obligation pour la délégation de produire un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la DSP,

Considérant la nécessité d'examiner ce rapport,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PREND acte du rapport annuel 2016 établi par la SARL PONTALIER, délégataire du service public de la fourrière automobile.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 juin 2017

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### **Délibération n° 17-3655**

#### **2k-ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subvention des associations,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité du 13 juin 2017 et de la commission Cohésion sociale et Education du 14 juin 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Considérant l'intérêt de telles subventions,

AUTORISE le versement de :

1) Subventions d'action

**Union Cyclotouriste d'Épernay Champagne**

200 €

- Participation à l'organisation de « La Route des Vins de Champagne », le 16 juillet 2017.

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

## **Fédération pour la Promotion Commerciale d'Epernay – Vitrines d'Epernay**

- Participation à l'Opération Urbaine d'Hyper-centre (Part Etat FISAC) 1 388,56 €

Tranche 2 – Fonctionnement – Fiche n°12

Promotion Hyper-centre (sacs cabas marché) 682,51 €

Promotion Hyper-Centre (covering arrière de bus – Sparnachèque) 706,05 €

Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCOMM

- Participation à l'Opération Urbaine d'Hyper-centre (Part Ville) 2 655 €

Tranche 2 – Fonctionnement – Fiche n°12

Promotion Hyper-centre (sacs cabas marché) 1 305 €

Promotion Hyper-Centre (covering arrière de bus – Sparnachèque) 1 350 €

Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCOMM

### 2) Subventions exceptionnelles

**Collège Jean-Monnet** 1 400 €

- Participation à l'action « Promouvoir la santé de l'élève dans son parcours scolaire et éduquer le citoyen » (part Ville et Etat)

Imputation budgétaire : 6574 824 VCV 832 CVIL Santé

**Epernay&Co** 400 €

- Participation à la 3<sup>ème</sup> édition « Interteam 2017 » le 26 juin 2017, au stade Paul-Chandon.

Imputation budgétaire : 2ED240 – 20 – 6574 - JEUN

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 juin 2017

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### **Délibération n° 17-3656**

#### **211-AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'AUTORISATION DE DEROGER AU REPOS DOMINICAL POUR L'ENTREPRISE BOIZEL**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail, notamment les articles L 3132-20 et suivants,

Vu la demande d'avis du Préfet,

Vu la demande de la société champagne BOIZEL,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

Considérant la demande de la société Champagne BOIZEL visant à une autorisation de déroger au repos dominical pour 16 dimanche pendant la saison touristique,

Considérant que cette demande est motivée par le fait que le dimanche est l'une des journées d'affluence particulière des touristes, notamment depuis l'inscription de l'avenue de Champagne au patrimoine mondial de l'Unesco,

Considérant l'intérêt qui s'attache au développement des activités touristiques de notre ville,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ÉMET un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical, sollicitée par la Société Champagne BOIZEL, pour employer une salariée 16 dimanches durant l'année 2017, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Adopté à la majorité des votants (33 voix pour – 2 abstentions : Hélène PERREIN, William RICHARD).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 juin 2017

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### **Délibération n° 17-3657**

## **212-AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'AUTORISATION DE DEROGER AU REPOS DOMINICAL POUR PÔLE EMPLOI**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail, notamment les articles L 3132-20 et suivants,

Vu la demande d'avis du Préfet,

Vu la demande de Pôle Emploi,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

Considérant l'intérêt qui s'attache au développement des activités économiques, notamment viticoles de notre ville, et à l'adaptation du service public aux besoins de ses usagers,

Considérant la demande de Pôle Emploi, d'ouvrir son point vendanges à Epernay les dimanches pendant les vendanges et de déroger au repos dominical pendant cette période,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,



ÉMET un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical, sollicitée par la Société Pôle Emploi, d'employer des salariés 2 dimanches pendant la période des vendanges 2017.

Adopté à la majorité des votants (33 voix pour – 2 abstentions : Mme PERREIN, M. RICHARD).

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 juin 2017

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### **Délibération n° 17-3658**

#### **2m1-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'OFFICE DE TOURISME « EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE » POUR LA SOIREE BLANCHE DU 14 JUILLET ET DES « HABITS DE LUMIERE » 2017.**

**RAPPORTEUR : Jacques FROMM**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

CONSIDERANT que la Ville d'Epernay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que l'Office de Tourisme Epernay 'Pays de Champagne' souhaitant apporter son soutien aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec l'Office de Tourisme Epernay 'Pays de Champagne',

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 juin 2017

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOÏTTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOÏTTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### **Délibération n° 17-3659**

#### **2m2-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LE MILLESIMUM POUR LA SOIREE BLANCHE DU 14 JUILLET ET DES « HABITS DE LUMIERE » 2017.**

**RAPPORTEUR : Jacques FROMM**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

CONSIDERANT que la Ville d'Eprenay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Eprenay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que le Millesium souhaitant apporter son soutien aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec le Millesium,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 juin 2017

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### **Délibération n° 17-3660**

#### **2n-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA MAISON POL ROGER DANS LE CADRE DE LA CHAMPAGNE EN FÊTE**

**RAPPORTEUR : Jacques FROMM**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

CONSIDERANT que la Ville d'Epernay organise des manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne dont La Champagne en fête,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'associer des partenaires tels que la Maison Pol Roger souhaitant apporter son soutien en mettant à disposition des locaux,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec M. Hubert de Billy,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 juin 2017

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOÏTTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoît MOÏTTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### **Délibération n° 17-3661**

#### **2o-MISE EN PLACE DE LA DECENTRALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT – INSTAURATION D'UN FORFAIT POST-STATIONNEMENT (FPS) CONVENTION AVEC L'ANTAI**

**RAPPORTEUR : Jacques FROMM**

LE CONSEIL,

Vu la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (Maptam) du 27 janvier 2014 et notamment ses article n° 63, 64 ainsi que ses décrets d'application mettant en œuvre la décentralisation du stationnement payant sur voirie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2333-87,

Vu le Code de la route,

Vu le décret n°2011-348 du 29 mars 2011 portant création de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI),

Vu les délibérations des 26/12/1984 et 15/12/1986 et n° 572/1991, n°654/1991, n°773/1992, n°1006/1993, n°241/1996, n°866/1998, n°998/1998, n°1257/2000, n°1346/2000, n°2164/2004, n°2902/2006, n°2340/2010, n°3612/2012, n°2675/2016, approuvant les modalités du stationnement payant de surface à Épernay, les régimes applicables dans les voies sparnaciennes et la tarification pour le stationnement des différentes catégories d'usagers,

Vu l'arrêté municipal n°2016-1591 réglementant le stationnement payant sur la commune d'Épernay,



Vu le projet de convention à conclure avec l'ANTAI,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 juin 2017,

Considérant le besoin de rotation du stationnement dans le centre-ville et dans certains secteurs périphériques pour offrir aux usagers de la voirie un accès partagé de l'espace public,

Considérant que la présence sur ces secteurs de commerces ou d'activités nécessite de mettre en place un régime de stationnement de courte ou moyenne durée pour y partager l'offre de stationnement,

Considérant la nécessité de favoriser l'utilisation de moyens de transport alternatifs à l'usage individuel des véhicules,

Considérant l'obligation pour conserver un régime de stationnement limité en durée et payant, de mettre en œuvre la réforme de décentralisation du stationnement payant telle que prévue par la loi Maptam,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de prendre acte de la mise en place de la réforme de décentralisation du stationnement payant,

DECIDE d'adopter les tarifs de redevance de stationnement sur voirie présentés dans les tableaux ci-dessous et de fixer le montant du Forfait de Post-Stationnement sur l'ensemble des zones de stationnement payant à 16,50 €.

ZONE ROUGE (centre-ville) Stationnement de courte durée limité à 3 heures.			
	Périodes	Tarifs par tranche	Tarifs en durée cumulée
« Temps Recommandé »	Les 15 premières minutes	0,50 €	0,50 €
	De 15 à 120 minutes (2 heures) : la tranche de 4 minutes	0,10 €	3,10 €
« Temps Déconseillé »	De 120 à 180 minutes (3heures) : La tranche de 4 minutes	0,90 €	16,50 €

ZONE VERTE (secteur périphérique) Stationnement de moyenne durée limité à 9 heures.			
	Périodes	Tarifs par tranche	Tarifs en durée cumulée

« Temps Recommandé »	15 minutes	0,40 €	0,40 €
	De 15 à 120 minutes (2 heures) : la tranche de 7 minutes	0,10 €	1,90 €
	De 120 à 300 minutes (5 heures) : La tranche de 8 minutes	0,10 €	4,20 €
	De 300 à 480 minutes (8 heures) : La tranche de 10 minutes	0,10 €	6 €
« Temps Déconseillé »	De 480 à 540 minutes (9 heures) : La tranche de 4 minutes	0,70 €	16 € 50

APPROUVE le recours à un conventionnement dit à cycle complet avec l'ANTAI qui notifiera pour le compte de la collectivité les avis de forfaits de Post-Stationnement directement au domicile des intéressés et en assurera le recouvrement financier pour le compte de la Ville d'Épernay,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer avec l'ANTAI la convention dite à cycle complet, ci-annexée,

DIT que la nouvelle grille tarifaire de redevance de stationnement sur voirie ainsi que l'application du Forfait de Post-Stationnement seront effectifs à la date d'entrée en vigueur de l'article L.2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales dans sa rédaction issue de la loi Maptam.

Adopté à la majorité des votants (33 voix pour 2 abstentions : Jean-Paul ANGERS et Hélène PERREIN).

présente copie est conforme à la délibération  
inscrite au registre et dont le compte rendu  
a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017  
conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213  
du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 juin 2017

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAU, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### **Délibération n° 17-3662**

#### **3a-MUTUALISATION DE LA GESTION DES ARCHIVES ELECTRONIQUES ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**RAPPORTEUR : M. le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 212-4-1, L.212-6-1, 212-10 à 14 du Code du patrimoine,

Vu le décret n°2017-719 du 2 mai 2017 relatif aux services publics d'archives, aux conditions de mutualisation des archives numériques et aux conventions de dépôt d'archives communales,

Vu le courrier n°693/IH/MR/CD/CA/2017 de la directrice des Archives départementales, par lequel elle accorde, au nom du Préfet, son visa à la présente convention,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 13 juin 2017,

Considérant que les archives, quel que soit leur support, sont des outils indispensables au fonctionnement de l'administration communale, qu'elles permettent aux citoyens de faire valoir leurs droits et qu'elles constituent la mémoire de la commune et de ses habitants.

Considérant que leur conservation pérenne et leur communication au public sont une obligation pour les collectivités.

Considérant que dans le souci d'une meilleure conservation de ces archives, d'une mutualisation des moyens des collectivités et de la valorisation du patrimoine local, la Communauté d'agglomération a décidé de confier au service d'archives de la commune d'Épernay la gestion de ses archives électroniques.

Considérant que la commune d'Épernay dispose d'un service d'archives désigné par la Communauté d'agglomération pour assurer la conservation, la gestion, la communication de ses archives électroniques.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, dans le cadre de la mutualisation, la gestion commune des archives électroniques entre la Ville et la Communauté d'agglomération,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération.

Adopté à l'unanimité des votants.

présente copie est conforme à la délibération  
inscrite au registre et dont le compte rendu  
a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017  
conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213  
du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 juin 2017

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### **Délibération n° 17-3663**

#### **3b-ORGANISATION D'UN FORUM NATIONAL DU TRES HAUT DEBIT**

##### **RAPPORTEUR : M. le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations concordantes des Conseils de la Région Grand Est et de l'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne,

Vu l'avis de la commission Animation Attractivité du 13 juin 2017,

Considérant l'opportunité de soutenir la manifestation concernée en ceci qu'elle contribuera au développement et au rayonnement de notre territoire, en particulier du point de vue des entreprises et des partenaires institutionnels,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'apporter son soutien à l'organisation de « l'Université d'été du THD » qui se tiendra les 13 et 14 septembre 2017 au MILLESIMUM et d'apporter une contribution financière à hauteur de 12 500 € TTC à cet évènement,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer avec IDEAL Connaissances la convention de prestation de services ci-annexée et tout document s'y rapportant.

Adopté à la majorité des votants (31 voix pour – 4 abstentions : M. RICHARD, Mme PERREIN, M. DURANCOIS et Mme CLEMENT).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 juin 2017

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAU, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### **Délibération n° 17-3664**

#### **3c-EVOLUTION DES TARIFS EN CAS DE NON RESTITUTION DES DOCUMENTS DES MEDIATHEQUES**

**RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 13 juin 2017,

Considérant que le coût de suivi des frais de gestion des médiathèques dépasse les recettes des frais de gestion des médiathèques,

Considérant que la diminution des envois de courriers pour motifs de non responsabilisation des documents est permise par la réinformatisation des médiathèques,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

- l'envoi par mail par défaut des rappels 1, 2 et 3 aux comptes usagers dotés d'un e-mail ;

- l'envoi par courrier des rappels 1, 2 et 3 aux comptes usagers non dotés d'un e-mail ;
- la suppression des « frais de gestion » pour l'envoi des rappels 1 et 2 ;
- la modification de l'article 16 du règlement intérieur des médiathèques pour permettre aux usagers un remplacement des documents perdus en mesure alternative à leur remboursement.

Adopté à la majorité des votants (34 voix pour – 1 contre : M. RICHARD).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 juin 2017

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### **Délibération n° 17-3665**

#### **3d-CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CINEMA LE PALACE DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOVATION, DE MODERNISATION ET D'AGRANDISSEMENT DU CINEMA**

**RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2004-809 du 19 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 13 juin 2017,

Considérant que le Cinéma le Palace est classé Art et Essai,

Considérant le projet de restructuration du Palace,

Considérant que ce projet revêt un intérêt d'attractivité pour la Ville d'Épernay et permet une diffusion de la culture sur le territoire sparnacien,

Considérant le projet de convention ci-joint,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement d'une subvention de 400 000 € au cinéma le Palace,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée, tout avenant relatif à l'annexe et tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 20 juin 2017

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAU, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### **Délibération n° 17-3666**

## **3e-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'ASSOCIATION FAZCINE, POUR L'ORGANISATION DU LATIN FILM FESTIVAL**

**RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 13 juin 2017,

Considérant que la Ville d'Eprenay et l'Association Fazine souhaitent mettre en place un partenariat, pour l'organisation de l' « Eprenay Latin Film Festival »,

Considérant que cette manifestation favorise l'accès à la vie culturelle sparnacienne, et contribue à l'attractivité et à la notoriété de la Ville,

Considérant la nécessité de conclure une convention précisant les modalités de ce partenariat,

Considérant le projet de convention ci-joint,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 juin 2017

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOÏTTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOÏTTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### **Délibération n° 17-3667**

#### **3f-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'HOTEL IBIS EPERNAY CENTRE VILLE**

**RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 13 juin 2017,

Considérant que la Ville d'Epernay organise la troisième édition du festival « Voi(x)-là l'été »,

Considérant que la Ville d'Epernay et l'Hôtel Ibis Epernay Centre-Ville souhaitent mettre en place un partenariat, pour l'organisation de cette manifestation,

Considérant que l'Hôtel Ibis Epernay Centre-Ville souhaite contribuer au développement et à la diffusion de ces événements d'intérêt général et accessibles à tous, en participant à cette manifestation dans le cadre de la mise en œuvre d'un partenariat avec la Ville d'Epernay, par l'application d'un tarif négocié pour les hébergements d'artistes qui se produiront lors du Festival « Voi(x)là l'été »,

Considérant qu'en contrepartie la Ville d'Epernay mentionnera la participation de l'Hôtel Ibis Epernay Centre-Ville,

Considérant la nécessité de conclure une convention précisant les modalités de ce partenariat,

Considérant le projet de convention ci-joint,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexée,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée, tout avenant relatif à l'annexe et tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 juin 2017

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### **Délibération n° 17-3668**

## **3g-CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA MAISON DE CHAMPAGNE LECOMTE PERE ET FILS**

**RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 13 juin 2017,

Considérant que la Ville d'Épernay et la Maison de Champagne Lecomte Père et Fils souhaitent mettre en place une convention de mécénat, pour la création de la brochure des Journées Européennes du Patrimoine 2017,

Considérant que cette manifestation favorise l'accès à la vie patrimoniale du territoire sparnacien,

Considérant que la Maison de Champagne Lecomte Père et Fils apportera une contribution financière en tant que « Mécène Officiel » à la création de la brochure patrimoniale des Journées Européennes du Patrimoine, et à ce titre versera 500 € (cinq cent euros) en faveur de la Ville d'Épernay,

Considérant qu'en contrepartie la Ville d'Epernay mentionnera le soutien de la Maison de Champagne Lecomte Père et Fils sur les supports de communication,

Considérant la nécessité de conclure une convention précisant les modalités de ce mécénat,

Considérant le projet de convention ci-joint,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le mécénat nature de 500 € de la Maison de Champagne Lecomte Père et Fils,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier,

CONFIRME que la somme donnée par la Maison de Champagne Lecomte Père et Fils sera exclusivement affectée à la réalisation de la brochure des Journées Européennes du Patrimoine 2017, en recettes à la ligne CAC267 33 7478 et en dépenses à la ligne CAC267 33 6228.

Adopté à l'unanimité des votants.



Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 juin 2017

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### **Délibération n° 17-3669**

## **3h-AVENTURES ET DECOUVERTES ROLLERS CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

### **RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000, relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret du 6 juin 2001,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité du 13 juin 2017,

CONSIDERANT que l'association « Aventures et Découvertes Rollers » relève des dispositions de la loi précitée,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, avec l'association « Aventures et Découvertes Rollers »,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'association « Aventures et Découvertes Rollers » et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 juin 2017

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### **Délibération n° 17-3670**

## **3i-MISE EN PLACE D'UNE AIRE DE SERVICES POUR CAMPING-CARS INSTAURATION D'UN TARIF**

### **RAPPORTEUR : Benoît MOITTIE**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6, et L.2333-87,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 13 juin 2017,

Considérant la demande croissante des campings-caristes de disposer d'une aire de service,

Considérant l'aménagement de cette aire de service d'accueil de qualité et adaptée aux besoins spécifiques de cette clientèle touristique,

Considérant la nécessité de fixer un tarif pour l'utilisation de cette aire de service pour les campings caristes,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré,

FIXE le tarif d'utilisation de l'aire de services de camping-cars à 3 euros T.T.C., annexé au tableau des tarifs municipaux de stationnement en vigueur,

INDIQUE que la mise en service de cette aire prendra effet dès la parution de l'arrêté municipal définissant les conditions de sa mise en œuvre.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2017.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 juin 2017

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOY AUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### **Délibération n° 17-3671**

#### **4a-DESAFFECTATION, ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE SITUEE RUE GALLICE A EPERNAY A M. ET MME MAINGRE**

**RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Direction Générale et Régionale des Finances Publiques, en date du 16 mai 2017 n° 2017 - 230 V0151,

Vu le courrier de Monsieur et Madame MAINGRE,

Vu l'avis de la Commission de Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 13 juin 2017,

Considérant que M. et Mme MAINGRE vendent leur propriété située 29, rue Léger Bertin,

Considérant que cette propriété, clôturée, comprend la parcelle cadastrée section BM n° 558 ainsi qu'une emprise de 46 m<sup>2</sup> environ issue du domaine public,

Considérant que cette emprise de 46 m<sup>2</sup> n'est plus à l'usage du public puisque clôturée,

Considérant que cette emprise n'est donc plus utilisée par le public,

Considérant l'intérêt de céder cette emprise foncière à Monsieur et Madame MAINGRE,

Considérant que la cession de cette emprise foncière dépendant du domaine public communal, en raison de sa nature, nécessite préalablement sa désaffectation et déclassement du domaine public,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PRONONCE la désaffectation et le déclassement du domaine public de cette emprise foncière d'environ 46 m<sup>2</sup>, à délimiter par le géomètre,

DECIDE de vendre à Monsieur et Madame MAINGRE, une emprise foncière d'environ 46 m<sup>2</sup>, située rue Gallice à Epernay, dépendant du domaine public, à délimiter par le géomètre, au prix de 60 € le mètre carré, hors frais de bornage et d'acte notarié,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document relatif à cette affaire.

DIT que la recette sera imputée sur le compte 7BA 720 820 775 IMMO, du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 juin 2017

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### **Délibération n° 17-3672**

#### **4b-OCCUPATION DE PLACES DE STATIONNEMENT A TITRE GRATUIT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES ANCIENS LOCAUX DE MAIRIE II**

**RAPPORTEUR : Jacques FROMM**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°16-3049 en date du 13 décembre 2016 relative aux tarifs municipaux pour l'année 2017,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 13 juin 2017,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne effectue des travaux de réhabilitation des anciens locaux de Mairie II afin d'y installer une pépinière d'entreprises,

Considérant que dans le cadre de travaux de rénovation desdits anciens locaux de la mairie II qui auront lieu du 21 août au 15 décembre 2017, la Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne sollicite l'autorisation d'une occupation de dix places de stationnement sur le parking Chocatelle situé à proximité dudit bâtiment afin de permettre l'installation de la base de vie des entreprises intervenant, à titre gratuit,

Considérant la nécessité d'autoriser à titre exceptionnel l'occupation, à titre gratuit, de dix places de stationnement sur le parking Chocatelle,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ACCORDE la gratuité de l'occupation de dix places de stationnement sur le parking Chocatelle du 21 août au 15 décembre 2017 afin de permettre l'installation de la base de vie des entreprises intervenants dans le cadre des travaux de réhabilitation des anciens locaux de mairie II en pépinières d'entreprises.

Adopté à l'unanimité des votants.



Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 3.07.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 20 juin 2017

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOÏTTIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOÏTTIE, représenté par M. Franck LEROY, pour le rapport 1, M. Pierre MARANDON, représenté par Christian DEMONGIN, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, pour le rapport 1, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, représentée par M. Sébastien DURANCOIS.

### **Délibération n° 17-3673**

## **5-COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)**

### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

En application des délibérations du 14 avril 2014, et du 21 mars 2016, par lesquelles le Conseil Municipal m'a donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 15 mai 2017, de conclure un accord-cadre pour la fourniture d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 : vêtements de travail image et pantalons HV classe 2, SAS FIPROTEC, et ce, moyennant la somme maximum de 11 000 € H.T.
- lot n°2 : tee shirt, tee shirt HV classe 2, polo HV classe 2 et pull HV classe 2, SAS FIPROTEC, et ce, moyennant la somme maximum de 17 000 € H.T.

- lot n°4 : pantalon de travail, blouse, tunique et chasuble, SAS SECURIVAL, et ce, moyennant la somme maximum de 5 000 € H.T.
- lot n°5 : chaussures de sécurité et de travail, DISTRILAB HATRY, et ce moyennant la somme maximum de 22 000 € H.T.
- lot n°6 : gants, DISTRILAB HATRY, et ce, moyennant la somme maximum de 5 000 € H.T.
- lot n°7 : EPI divers, SAS FIPROTEC, et ce, moyennant la somme maximum de 8 000 € H.T.

2°) Le 15 mai et 13 juin 2017, dans le cadre de la sortie à Provins organisée en collaboration avec la Maison Pour Tous et le comité de quartier « Les Roses Blanches », de mettre à la disposition de ce dernier :

- le minibus de la Maison Pour Tous immatriculé 129 AHX 51, du 24 au 25 juin 2017,
- le véhicule 9 places immatriculé AR 620 AE (Ford) de la Maison Pour Tous, du 23 juin 2017 à 14 H 00 au 26 juin 2017 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

3°) Le 17 mai 2017, de solliciter un soutien financier auprès du Département de la Marne pour :

- la réfection de la toiture de l'école maternelle Horticulture à hauteur de 17 % du montant total H.T. des coûts, soit 19 890 €.
- la réfection de la section de la rue Hémart comprise entre la rue Jean-Jacques-Rousseau et le quai de la Villa à hauteur de 17 % du montant total H.T. des coûts, soit 9 001 €.
- pour la création d'un ballon captif à hauteur de 17 % du montant total H.T. des coûts, soit 95 602 €.

4°) Le 17 mai 2017, dans le cadre de la manifestation intitulée la « Fête de la Bière », du 9 au 11 juin 2017, de confier au groupe « Sens Unique », l'organisation d'un concert, place Hugues-Plomb, le 10 juin 2017 à 21 H 00, et ce, moyennant la somme de 1 350 € T.T.C.

5°) Le 17 mai 2017, dans le cadre de la manifestation intitulée « Le Bal de Promo », le 30 juin 2017, de confier à l'association « DJ Valentin HARO », l'organisation d'une prestation musicale, au Palais des Fêtes, de 20 H 30 à 01 H 00, et ce, moyennant la somme de 400 €.

6°) Le 19 mai 2017, dans le cadre de la cérémonie du débarquement du 6 juin 1944, en Normandie, de mettre à la disposition de l'association des jeunes sapeurs-pompiers d'Epernay le minibus de la Ferme de l'Hôpital immatriculé 129 AHX 51, du 2 au 11 juin 2017, et ce, à titre gracieux.

7°) Le 24 mai 2017, de consentir à Mme GROS-BEGNIN une nouvelle convention d'occupation, à titre exceptionnel et temporaire, concernant le logement de type III, 1, boulevard du Cubry à Epernay, du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 mai 2018, et ce, moyennant la somme de 369,48 euros par mois.

8°) Le 24 mai 2017, de consentir à Mme LATUNOVA une nouvelle convention d'occupation, à titre exceptionnel et temporaire, concernant un jardin dans la parcelle cadastrée section H n°838, sis lieudit « La Femme Morte » d'une superficie de 342 m<sup>2</sup>. Cette convention est consentie du 24 mai au 31 décembre 2017. Celle-ci se renouvellera tacitement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans la limite de trois fois, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Cette mise à disposition est consentie moyennant le règlement d'une redevance annuelle, dont le montant est fixé à 9,15 € l'are.

9°) Le 30 et 31 mai 2017, dans le cadre de la manifestation « Village du Développement Durable », de confier à :

- l'association LES BONS RESTES, l'organisation d'une « Disco salade », le 3 juin 2017, place Hugues-Plomb, et ce, moyennant la somme de 200 €.T.T.C.

- la S.A.R.L. « FUNAMBULES DES CHANTS ET DES SONS », l'organisation d'un spectacle de sketches improvisés sur le village Développement Durable, le 3 juin 2017, et ce, moyennant la somme de 850,33 € T.T.C.

10°) Le 31 mai 2017, dans le cadre de la préparation du défilé lors des Escales Africaines, de confier à la compagnie « Acte 2 », l'animation d'ateliers « Cirque », avec les enfants des centres sociaux de la Ville, les 31 mai, 7 et 14 juin 2017 de 14 H 00 à 17 H 00, et ce, moyennant la somme de 1 284 €. T.T.C.

11°) Le 31 mai 2017, d'accepter les indemnités de :

- 146,60 euros, correspondant au coût d'intervention pour la remise en état du panneau endommagé, rue Chaude Ruelle, suite à la mauvaise manœuvre d'un véhicule lourd, le 9 mai 2017.

- 666,60 euros, correspondant au coût d'intervention pour la remise en état de deux barrières et deux plots endommagés lors d'un accident de la circulation, le 26 mars 2017.

12°) Le 1<sup>er</sup> et le 9 juin 2017, de solliciter un soutien financier auprès de l'Etat dans le cadre du Contrat de ruralité pour :

- la création d'un ballon captif pour un montant de 68 750 €.

- l'installation d'une sonorisation du centre-ville à hauteur de 22 %, soit une subvention de 5 858 €.

13°) Le 8 juin 2017, de conclure un marché pour la réalisation d'une mission d'accompagnement dans le cadre du processus de labellisation Cit'ergie avec la société CLIMAT-MUNDI, et ce, moyennant la somme de 57 600 €.T.T.C.

14°) Le 12 juin 2017, dans le cadre de la manifestation la « Champagne en Fête », le 30 juin 2017, de confier à :

- la compagnie COIN COIN PRODUCTION, l'organisation d'un spectacle ainsi qu'une performance artistique intitulés « Compères Balistiques » à 18 H 00 et « Bal Interterrestre » à 20 H 30 par ANTIQUARKS, dans les jardins de l'Hôtel de Ville, et ce, moyennant la somme de 5 355,43 € T.T.C.

- l'association LA STATION SERVICE, l'organisation d'un spectacle intitulé « KIOSCOEUR », à 19 H 00, avenue de Champagne, et ce, moyennant la somme de 1 715,18 € T.T.C.

- l'association « La Cie Zaraband », l'organisation d'une performance théâtrale intitulée « Ludovic Füschtelkeit – spécialiste sur commande », à partir de 19 H 30, avenue de Champagne, et ce, moyennant la somme de 1 224,30 € T.T.C.

- la compagnie Jacqueline CAMBOUIS, l'organisation d'un spectacle de rue intitulé « Allez les filles », à partir de 19 H 00, sur l'avenue de Champagne, et ce, moyennant la somme de 1 769,05 € T.T.C.

15°) Le 13 juin 2017, de consentir à M. ROBILLARD une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant un jardin dans la parcelle cadastrée section L n°117, sis lieudit « Les Noël's » d'une superficie de 690 m<sup>2</sup>. Cette convention est consentie du 13 juin au 31 décembre 2017. Celle-ci se renouvellera tacitement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans la limite de trois fois, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Cette mise à disposition est consentie moyennant le règlement d'une redevance annuelle, dont le montant est fixé à 9,15 € l'are.

16°) Le 13 juin 2017, de consentir à M. PINTO une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant un jardin dans la parcelle cadastrée section H n°838, sis

lieudit « Saint-Anne » d'une superficie de 342 m<sup>2</sup>. Cette convention est consentie du 13 juin au 31 décembre 2017. Celle-ci se renouvellera tacitement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans la limite de trois fois, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Cette mise à disposition est consentie moyennant le règlement d'une redevance annuelle, dont le montant est fixé à 9,15 € l'are.

17°) Le 14 juin 2017, de consentir au Secours Populaire Français une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant un jardin dans la parcelle cadastrée section L n°248, sis lieudit « La Noue des Bœufs » d'une superficie de 639 m<sup>2</sup>. Cette convention est consentie du 14 juin au 31 décembre 2017. Celle-ci se renouvellera tacitement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans la limite de trois fois, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Cette mise à disposition est consentie moyennant le règlement d'une redevance annuelle, dont le montant est fixé à 9,15 € l'are.

18°) Le 14 juin 2017, de consentir aux consorts MAUGET une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant un jardin dans la parcelle cadastrée section H n°838, sis lieudit « La Femme Morte » d'une superficie de 210 m<sup>2</sup>. Cette convention est consentie du 14 juin au 31 décembre 2017. Celle-ci se renouvellera tacitement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans la limite de trois fois, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Cette mise à disposition est consentie moyennant le règlement d'une redevance annuelle, dont le montant est fixé à 9,15 € l'are.

19°) Les 16, 22, 24 mai et 12 juin 2017, de mettre gracieusement à la disposition de :

- Comité de Quartier La Goësse, la cour, les toilettes et l'accès à l'électricité de l'école maternelle Horticulture, le 4 juin 2017 de 6 H 00 à 20 H 00.

- Comité de quartier Nord Ouest, les sanitaires et le préau de l'école élémentaire Chaude Ruelle, le 2 juin 2017 de 18 H 00 à 23 H 30.

- Comité de quartier la Villa, la cour et les toilettes de l'école élémentaire Marx Dormoy, le 4 juin 2017, de 5 H 00 à 20 H 00.

- la Coopérative Scolaire, les salles de classes, les sanitaires et le préau de l'école élémentaire Chaude Ruelle, ainsi que le plateau de jeux adjacent et le parking devant l'école, le 23 juin 2017 de 9 H 00 à 23 H 30.

- la directrice de l'école maternelle Langevin, la cour, toute l'école et les toilettes, le 16 juin 2017 de 17 H 00 à 21 H 00, et le 17 juin 2017 de 8 H 00 à 10 H 00.

- la directrice de l'école maternelle Pré aux Coudes, la cour, toute l'école et les toilettes, le 17 juin 2017 de 9 H 00 à 20 H 00.

- la directrice de l'école maternelle Belle Noue, la cour, le terrain de sport, la salle de motricité et les toilettes, le 23 juin 2017 de 17 H 00 à 23 H 00.

- la directrice de l'école maternelle Louise de Savoie, la cour, le hall, les classes et les toilettes du rez-de-chaussée, le 27 juin 2017 de 17 H 00 à 23 H 00.

20°) Les 15, 17, 19, 22, 23, 24, 30, mai 7, 9, 13 juin 2017 de mettre :

- les salles du Palais des Fêtes, à la disposition de :

- Les Cenelles, l'Espace Jeunes, le 21 mai 2017, de 9 H 00 à 12 H 00 et de 18 H 00 à 23 H 00, et ce, à titre gracieux.

- Sparmusic, l'Espace Jeunes, le 25 juin 2017, de 9 H 00 à 21 H 00, et ce, moyennant la somme de 91 €.

- L'école Maternelle Saintonge, la salle moyenne et les loges, le 26 juin 2017, de 7 H 30 à 18 H 00, et le 27 juin 2017 de 7 H 30 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

- La grande salle du théâtre Gabrielle-DORZIAT, à la disposition de :

- L'Arabesque, le 3 juin 2017, et ce, moyennant la somme de 894 €.

- L'Association Sportive et Culturelle d'Epernay, du 16 au 18 juin 2017, et ce, moyennant la somme de 1 788 €.

- La Société Philharmonique de Champagne, le 11 juin 2017, et ce, moyennant la somme de 894 €.

- L'association « Génération Danse », le 24 juin 2017, et ce, moyennant la somme de 894 €.

- la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

- Mme JACQUET, du 16 juin à 17 H 45 au 19 juin 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 151 €.

- La salle PMI de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

- L'association « SAVOIRS POUR REUSSIR », du 15 mai au 21 décembre 2017, tous les lundis et jeudis à partir de 15 H 30, et ce, à titre gracieux.

- La salle Piccolo de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

- La DDCSPP, le 23 juin 2017 de 9 H 00 à 12 H 00, et ce, à titre gracieux.

- La salle polyvalente, la salle de réunion et la salle du Piccolo de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

- Le Club de Prévention, le 8 juin 2017, de 9 H 00 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

- Des salles de la Maison des Arts et de la Vie Associative, à la disposition de :

- Le parti « Debout la France », la salle de conférence, le 7 juin 2017, de 17 H 00 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

- L'OSEPC, la salle de danse n°3, du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2017, les jeudis de 9 H 00 à 12 H 00, et ce, moyennant la somme de 77,00 €.

- Le parti « En Marche », la salle 6, le 23 mai 2017, de 18 H 00 à 20 H 30, et ce, à titre gracieux.

- « L'Atelier Indigo », la salle d'Arts plastiques, les lundis et mardis, de 9 H 00 à 10 H 45 et de 13 H 30 à 17 H 00, le jeudi de 19 H 00 à 21 H 30 et le vendredi de 14 H 00 à 17 H 00, et ce, moyennant la somme de 77 €. Les locaux sont mis à disposition du 15 juin 2017 au 14 juin 2018. La convention pourra être renouvelée deux fois, dans la limite de trois ans, soit jusqu'au 14 juin 2020.

- Le « Groupe CREER », la salle d'Arts plastiques, les mardis de 19 H 30 à 21 H 30, les mercredis de 14 H 00 à 20 H 00, et les vendredis de 19 H 30 à 21 H 30, et ce, moyennant la somme de 77 €. Les locaux sont mis à disposition du 15 juin 2017 au 14 juin 2018. La convention pourra être renouvelée deux fois, dans la limite de trois ans, soit jusqu'au 14 juin 2020.

- L'Association « AXES », la salle d'Arts plastiques, le lundi de 18 H 00 à 20 H 30, le mardi de 17 H 30 à 18 H 30 et le samedi de 9 H 30 à 11 H 30, et ce, moyennant la somme de 77 €. Les locaux sont mis à disposition du 15 juin 2017 au 14 juin 2018. La convention pourra être renouvelée deux fois, dans la limite de trois ans, soit jusqu'au 14 juin 2020.

- La salle polyvalente Beethoven, à la disposition de :

- L'association « La mixité sociale », du 25 mai au 26 juin 2017, dont 7 demi-journées, et ce, moyennant la somme de 839 €.

- Mme BOUHLEL, du 6 juillet à 9 H 00 au 7 juillet 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 64 €.

- Mme FLORE, du 7 juillet à 17 H 00 au 10 juillet 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 141 €.

- Mme VANDOORNE, du 30 juin à 17 H 00 au 3 juillet 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 141 €.

- La salle polyvalente Belle Noue, à la disposition de :

- M. VICHERAT, du 16 juin à 17 H 00 au 19 juin 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 141 €.

- la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

- « C.N.L.51 », le 15 juin 2017, de 17 H 30 à 21 H 00, et ce, à titre gracieux.

- le parti « La France insoumise », du 1<sup>er</sup> juin à 18 H 00 au 2 juin 2017 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

- le Club de Prévention, du 27 juin à 9 H 00 au 28 juin 2017 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

- l'association « Amicale Basket Sparnacienne », le 30 juin 2017, de 17 H 30 à 01 h 00, et ce, à titre gracieux.

21°) Les 15, 29 mai, 6 et 13 juin 2017, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 3487 à 3489, 3560 à 3564, 3574 à 3575, 3600 aux cimetières Nord et La Villa.

Pour le Maire et par délégation

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services.

